



2019

RAPPORT ANNUEL

SOMMAIRE

BILAN GENERAL DU SMABGA.....	2
Le SMABGA.....	2
Le fonctionnement.....	2
Le budget 2019 du syndicat.....	2
CONTRATS TERRITORIAUX MILIEUX AQUATIQUES (CTMA).....	4
Restaurer les cours d'eau.....	5
Aménager l'abreuvement.....	5
Mettre en conformité les étangs.....	5
Restaurer la continuité écologique.....	6
Prévenir des inondations.....	6
Lutter contre les espèces invasives.....	6
Suivre les espèces patrimoniales.....	7
Animer et coordonner.....	7
BUDGET RÉALISÉ EN 2019.....	8
LES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ SYNDICAL DU SMABGA.....	9
GLOSSAIRE.....	10

BILAN GENERAL DU SMABGA

Le SMABGA

en quelques mots

Le SMABGA, Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe de ses Affluents, est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale créé en 1982, qui intervient sur les cours d'eau et milieux humides du bassin versant de la Gartempe et de ses affluents, en Haute-Vienne et pour partie en Creuse.

Il est compétent pour l'aménagement et la gestion de cette rivière et de ses principaux affluents, et coordonne la stratégie en matière de gestion intégrée de l'eau à échelle de son bassin hydrographique.

Il assure :

- Un volet opérationnel qui concerne la compétence EAU ET MILIEUX AQUATIQUES de la Gartempe et de ses principaux affluents : Ardour, Couze, Semme, Vincou, Brame, Benaize, Asse, Salleron, ...
- Un volet opérationnel qui concerne la compétence PREVENTION DES INONDATIONS de la Gartempe et de ses principaux affluents : Ardour, Couze, Semme, Vincou, Brame, Benaize, Asse, Salleron, ...
- Des missions ponctuelles ayant des impacts environnementaux croisés sur les milieux, notamment l'animation, la recherche, le suivi naturaliste...

Le fonctionnement

du SMABGA

Aujourd'hui, c'est une équipe de 2 techniciens, qui est engagée sur des missions d'intérêt général, au service des communautés de communes et communes du territoire.

En 2019, 4 collectivités couvrant le bassin versant sont adhérentes au syndicat.

- Communauté de communes « Haut-Limousin en Marche »,
- Communauté de communes « Elan Limousin Avenir Nature »,
- Communauté de communes « Gartempe Saint Pardoux »
- Communauté de communes « Monts et Vallées Ouest Creuse ».

L'assemblée du SMABGA est composée de 33 élus titulaires, et autant de suppléants.

En 2019, le comité syndical du SMABGA s'est réuni 3 fois pour délibérer sur les actions et orientations du syndicat, et a confié à son président la capacité d'agir par décision, pour une meilleure efficacité.

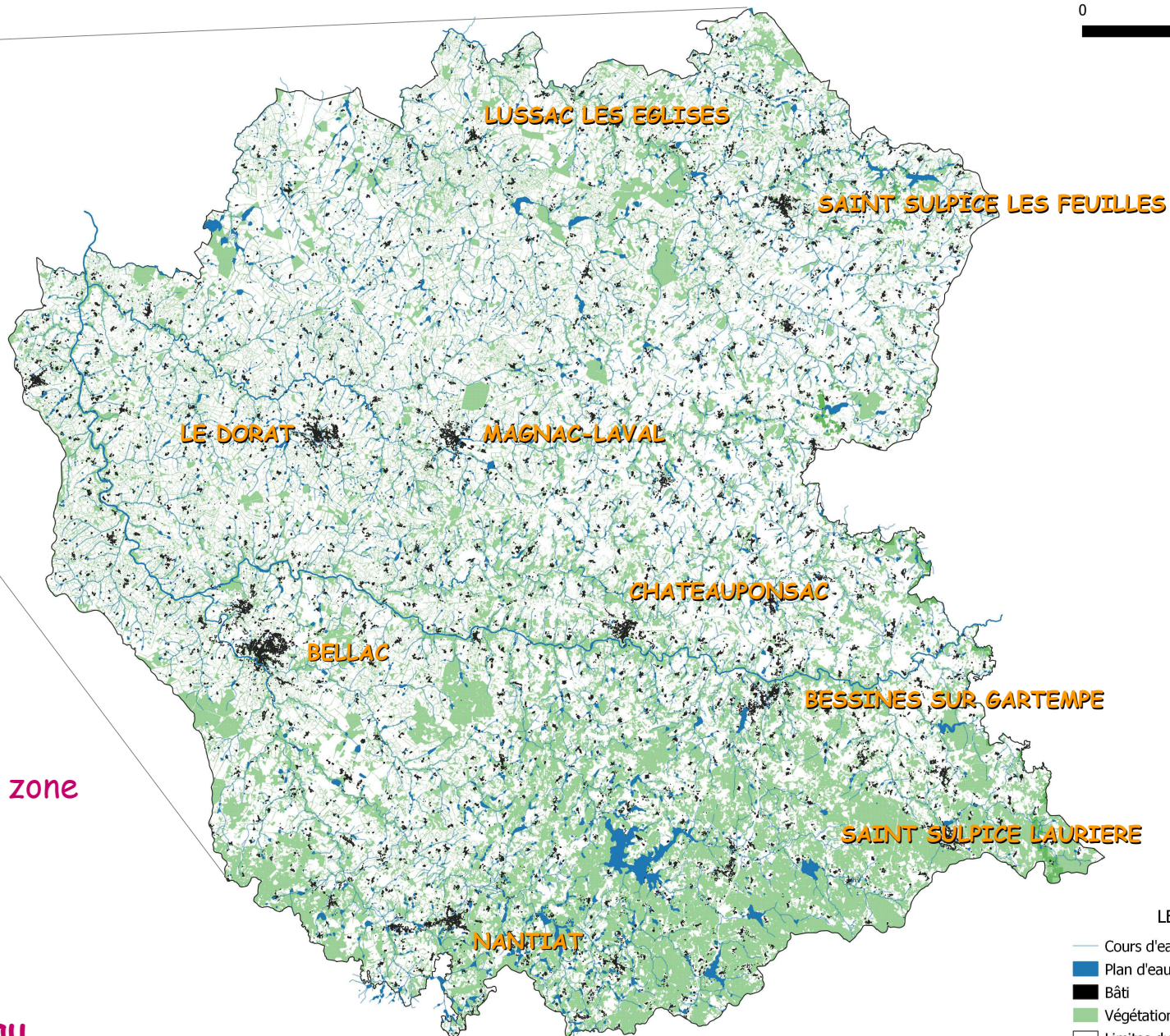
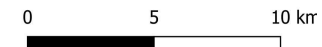
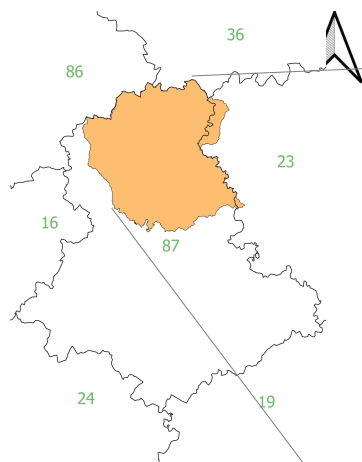
Le budget 2019 du syndicat

En 2019, le bilan budgétaire du syndicat s'établissait comme suit :

	Dépenses 2019	Recettes 2019	Résultat de gestion	Résultat antérieur reporté	Résultats cumulés d'exécution
Fonctionnement	132 261,60 €	227 041,67 €	94 780,07 €	87 338,70 €	182 118,77 €
Investissement	32 615,00 €	19 471,36 €	-13 143,64 €	67 739,67 €	54 596,03 €

Les contributions de ses membres ont été de 120 558,00 € soit 2,91€ par habitant, ayant un effet levier d'environ 350 000 € de subventions auprès de ses partenaires : Agence de l'eau, Conseil Départemental, Conseil Régional...

Un vaste territoire d'action



71 communes

**41 429 habitants sur la zone
d'action du SMABGA**

2 072 km²

2 882 km de cours d'eau

LEGENDE

- Cours d'eau
- Plan d'eau
- Bâti
- Végétation
- Limites du territoire du SMABGA

CONTRATS TERRITORIAUX MILIEUX AQUATIQUES (CTMA)

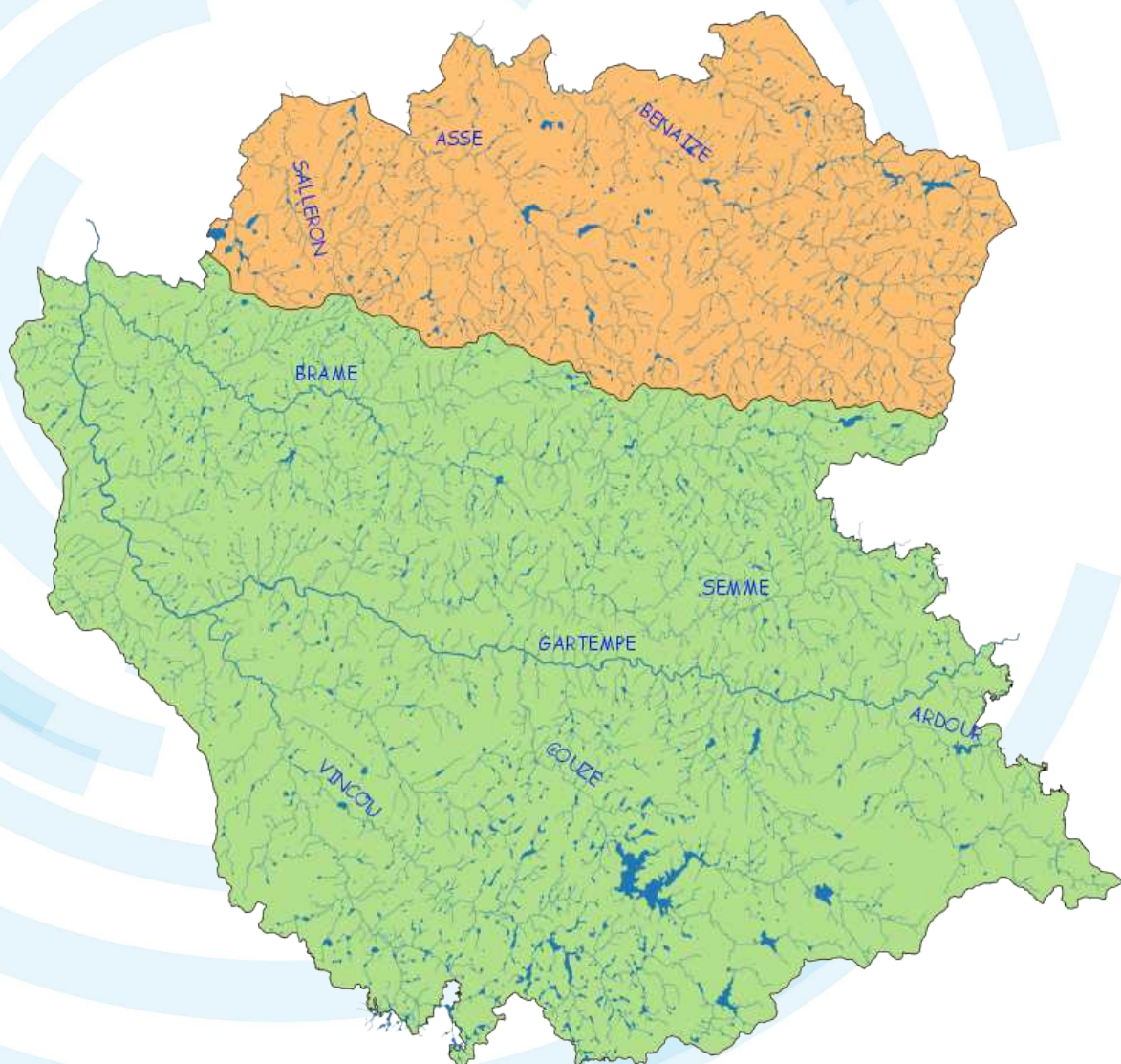
Le SMABGA établit ses actions à travers des contrats territoriaux milieux aquatiques. Il s'agit d'engagements contractuels entre financeurs et porteurs de projet pour mettre en place des opérations territoriales de réduction des sources de pollution et de dégradation physique des milieux aquatiques.

Un contrat est donc un outil d'application à l'échelle locale afin de répondre à la Directive Cadre Européenne. Il s'articule autour d'un programme d'intervention multithématique sur 5 ou 6 ans qui prend en compte toutes les sources de dégradation de la qualité des eaux (dégradations morphologiques, pollutions diffuses, obstacles à la continuité écologique...).

Composé d'un échéancier de réalisation et d'un plan de financement, ce document contractuel est élaboré et adopté par un comité de pilotage (Copil), rassemblant de multiples acteurs représentatifs des enjeux du territoire.

Le SMABGA porte actuellement 2 contrats territoriaux :

CTMA Asse Bel Rio Benaize Narablon Salleron (2017-2021)



CTMA Bassin de la Gartempe amont (2018-2022)

Restaurer les cours d'eau

Le SMABGA a initié dans le cadre des CTMA, un programme pluri-annuel de restauration des boisements de berge qui vise à traiter à minima 110 km de cours d'eau sur les 2 882 km que compte le territoire. Ce programme a pour principaux objectifs de mener une gestion de la ripisylve cohérente sur l'ensemble du bassin versant.

En 2019, 16 km de linéaire de cours d'eau ont été traités et 33 gros embâcles ont été retirés, pour un montant de 38 500€.



Aménager l'abreuvement

Le SMABGA a initié dans le cadre de ses CTMA, un programme d'aménagement de l'abreuvement sur son territoire. Ces programmes pluri-annuels ont pour principaux objectifs de permettre une restauration morphologique des cours d'eau du bassin versant.

Une animation auprès des exploitants a été engagée sur les masses d'eau jugées prioritaires (Planche Arnaise, Bel Rio, Couze et Ardour). Actuellement, une vingtaine d'exploitants ont été rencontrés avec de multiples projets élaborés, soit une cinquantaine d'aménagements prévus.

D'autres actions d'animation envers le monde agricole ont été réalisées, notamment sur les thématiques de la gestion de l'eau et de l'abreuvement du bétail et ce, en lien avec différents partenaires (CA 87, CIVAM 36, CEN).



Mettre en conformité les étangs

Le SMABGA a initié une stratégie "étang" sur son territoire afin d'accompagner les propriétaires à la mise en conformité de leurs étangs.

Cette stratégie consiste en un croisement des données DDT et terrain sur des masses d'eau jugées prioritaires. Cette analyse permet d'identifier les étangs prioritaires quant à l'atteinte de l'objectif du bon état des cours d'eau.

Est ensuite engagée une animation auprès des propriétaires afin de proposer des facilités quant à l'étude et la mise en conformité de leurs étangs.

Le SMABGA a été sollicité par 4 propriétaires pour les accompagner sur des dossiers de mise en conformité.

Le SMABGA a participé également à différents comités sur la stratégie étangs de l'EPTB à l'échelle du grand bassin de la Vienne.

Restaurer la continuité écologique

Le SMABGA a initié une stratégie "ouvrage" sur son territoire afin d'accompagner les propriétaires à la mise en conformité de leurs ouvrages vis à vis de la continuité écologique.

Cette stratégie consiste en une recherche d'archive afin de pouvoir donner un statut (légal ou non) aux ouvrages présents sur nos cours d'eau. Les cours d'eau en liste 2 et 1 sont prioritaires dans cette démarche.

Une animation a ensuite été engagée auprès des propriétaires afin de proposer des facilités quant à l'étude et la mise en conformité de leurs ouvrages.

En 2019, ce sont 5 propriétaires sur la Benaize qui ont donné leur accord pour que le SMABGA porte une étude et le SMABGA réalise actuellement des études pour 5 projets de mise en conformité sur le Vincou et la Couze.



Prévenir des inondations

Le SMABGA a initié une démarche d'état des lieux des zones inondables et des zones d'expansion des crues.

Il a produit un document sur l'état de la connaissance de l'inondation sur son territoire (téléchargeable sur le site du syndicat : www.smabga.fr).

Une étude devait être réalisée en 2019 mais celle-ci n'a pas été engagée faute de participation des partenaires financiers.

Lutter contre les espèces invasives

Le SMABGA s'est engagé dans une démarche de suivi et de lutte contre l'installation des espèces invasives sur son territoire. Ces actions ne rentrent pas dans le cadre des contrats territoriaux milieux aquatiques car non financées par nos partenaires.

Les prospections 2019 ont démontré une expansion des foyers de Jussie vers l'aval (nouveaux foyers sur la Gartempe, vers le Queyroux notamment, et sur la Brame...).

Une action d'élimination des foyers de colonisations connus a été réalisée par les agents du SMABGA, ce qui a permis l'élimination de 8m² de jussie.



Suivre les espèces patrimoniales

Le SMABGA participe aux suivis des espèces patrimoniales sur son territoire. Aussi, en 2019 les agents ont participé au :

- Suivi Castor/loutre avec l'ONCFS et le GMHL ;
- Suivi moules d'eau douce, (participation à une étude génétique, constitution de la base de données naïade...),
- Suivis naturalistes divers à la demande (zones humides notamment)...



Animer et coordonner

Le SMABGA coordonne le contrat territorial milieux aquatiques bassin "Asse-Bel Rio-Benaize-Narablon-Salleron" avec les 4 partenaires signataires du contrat et les partenaires financiers. Ce sont 2 comités techniques et 1 comité de pilotages qui se sont réunis en 2019.

Aussi, le SMABGA participe à différents comités de pilotages (N2000, Réserve naturelle des Dauges, Plans nationaux d'action...) et réalise des animations hors contrat suivant les sollicitations et les besoins.

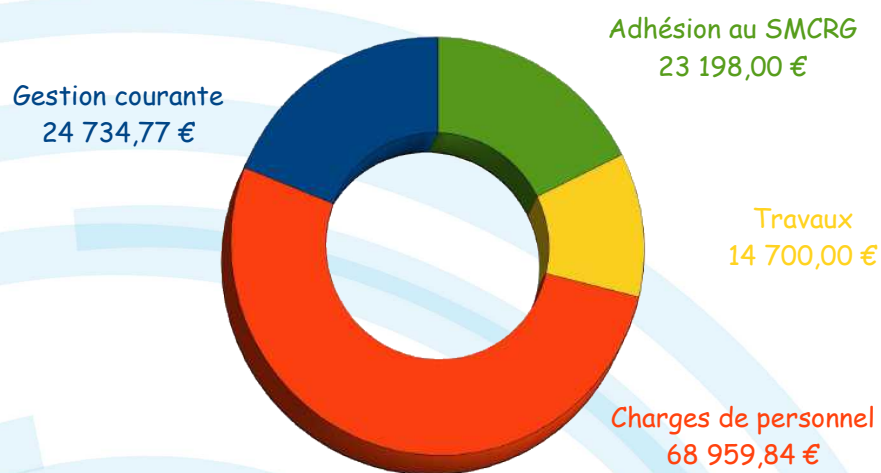
En 2019, le SMABGA a notamment réalisé les animations suivantes :

- Réunions communes avec la Chambre d'agriculture 87 auprès des exploitants pour l'abreuvement,
- Participation aux animations agricoles réalisées par la Chambre d'agriculture 87,
- Animation commune avec le CEN auprès du CIVAM 36 sur l'abreuvement,
- Intervention auprès du Lycée des Vaseix,
- Intervention auprès de l'école primaire de Peyrat de Bellac,
- Réalisation d'une journée de formation/sensibilisation des élus du territoire du SMABGA...

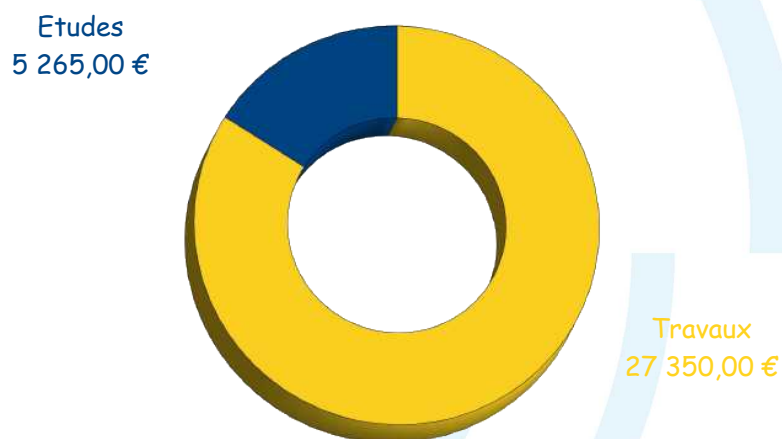


BUDGET RÉALISÉ EN 2019

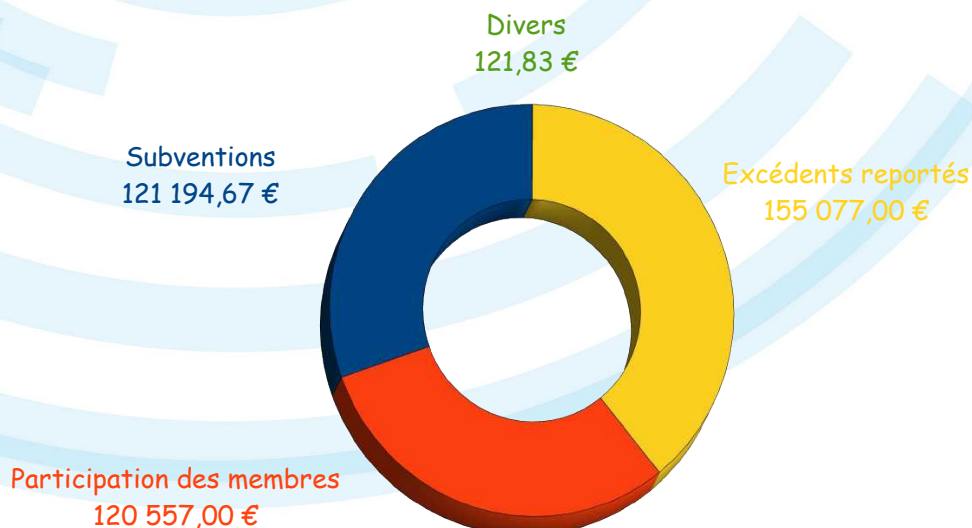
RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



RÉPARTITION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



RÉPARTITION DES RECETTES



LES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ SYNDICAL DU SMABGA

Composition au 31/12/2019

Communauté de Communes Haut Limousin en Marche	
Titulaires	Suppléants
BERGER Odile	DRIEUX Jean-Pierre
GAUGRY Michel	LONDEIX Colette
PERICHET Daniel	SAILLARD Madeleine
LACHAUME Christine	VALLAUD Jacques
LOUSTAUNAU Jean-François	MAURY André
DELAGE Marcel	MAUDUIT Jean-Luc
ROUMILHAC Pierre	DAUNY Jean-Charles
AMY Dominique	DARDANT Pierre
REYNAUD Gilles	ROUSSEAU Michel
DAMAR Charles	NORMAND Alain
FIOUX Alain	CHALIVAT Gérard
BAUDON Jean-Claude	BIZAGUET Michel
MARTIN Bernard	MOURGAUD Jean-Luc
SPRIET Thierry	GRANDVAL Bernard
GEAI Frédéric	DESTOURS Michel

Communauté de Communes Élan Limousin Avenir Nature	
Titulaires	Suppléants
BERTRAND Jean-Michel	CALVES Michel
CHARLIER Pascale	RIGAUD Jean
LAURENT Georges	VALLIN Pierre
HENNO Jean-Claude	CHABROULLET Michèle
FAYOL Bernard	PLEINEVERT Jacques
JOUANNETAUD Gisèle	CAILLAUD Roger
BOURDET Jean-Pierre	BADET Mathilde
MARTIN Dominique	THOMAS Jean-Claude
DELMOND Francis	DONY Corine
	DUBREIL François

Communauté de Communes Gartempe Saint Pardoux	
Titulaires	Suppléants
GUILLOIS Eric	BRUN Arlette
MATHIEU-MARTIN Chantal	CACAUD Cécile
BARAUD Pascal	MABILLOT Gilles
FAURE Bernard	PELLETIER François-Xavier
DU PUYTISON Claire	MONTEIL Emmanuelle
CHAPUT Serge	PAUILLAC Jean-Paul

Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse	
Titulaires	Suppléants
Mme Martine ESCURE	Mme Maryline BEISSAT
M. Bernard LEROUDIER	M Yves AUMAÏTRE

GLOSSAIRE

CA : Chambre d'agriculture

CEN : Conservatoire des espaces naturels

CIVAM : Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural

CTMA : Contrat territorial milieux aquatiques

DDT : Direction départementale des territoires

EPTB : Etablissement public territorial de bassin

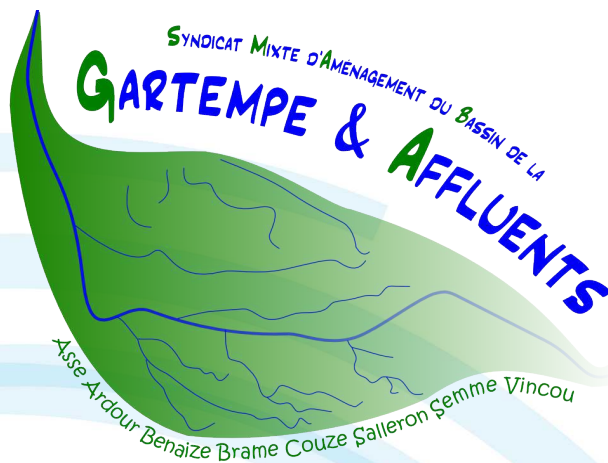
GMHL : Groupement herpétologique et mammalogique du limousin

N2000 : Natura 2 000

ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage

SMABGA : Syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Gartempe et de ses affluents

SMCRG : Syndicat mixte contrat de rivière Gartempe



smabga@sfr.fr

0555762018

23, avenue de Lorraine
87 290 CHATEAUPONSAC

Les actions du SMABGA sont réalisées avec le soutien financier de :



Les contrats du SMABGA sont réalisés avec les partenariats techniques de :



GMHL
GROUPE MAMMALOGIQUE
ET HERPÉTOLOGIQUE
DU LIMOUSIN